

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de marchandises originaires des Tonga

(SPG - Schéma de Préférences tarifaires Généralisées)

En vertu du règlement (UE) 2015/1979 (JO L289/2015), les Tonga ont été exclus au 01/01/2017 de la liste des pays bénéficiaires du SPG du fait de leur classement par la Banque mondiale comme pays à revenu moyen supérieur pour les années 2013, 2014 et 2015.

Cependant et compte tenu de leur classement sur l'année 2016 comme pays à revenu moyen inférieur, la Commission a décidé de réintégrer les Tonga comme pays bénéficiaire du SPG.

En conséquence, en application du règlement délégué (UE) 2017/217 (JO L34/2017) de la Commission du 05/12/2016, les Tonga sont admis au sein des pays bénéficiaires du régime général du SPG à compter du 01/01/2017. L'annexe II du règlement de base (UE) N° 978/2012 (JO L303/2012) est modifié en ce sens.